

# SAGE

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
du bassin de la Vienne

## ÉDIT'EAU



La fin de l'année 2023 et cette première moitié de l'année 2024 se distinguent par leurs précipitations abondantes qui ont permis une recharge satisfaisante des réserves souterraines sur le bassin de la Vienne. Ces conditions météorologiques ont également généré des inondations importantes en particulier sur l'aval du bassin. Cette situation contraste avec les précédentes années et permet d'aborder l'été avec des conditions favorables au bon fonctionnement des milieux aquatiques et des usages consommant de l'eau sur le bassin. Ce constat, qui concerne la quasi-totalité de la France, est généré par un phénomène météorologique à plus large échelle provoquant une anomalie en cette première partie d'année en termes de précipitations, excédentaires, et de températures, plus basses que la normale. Cela ne doit pas nous faire oublier que le changement climatique est en cours, et que l'anomalie de température et de précipitation impacte de manière inverse d'autres régions voisines à l'échelle européenne : le Portugal ou la Scandinavie connaissant en parallèle des précipitations déficitaires et des températures « record ». Rappelons que depuis 1900, les 9 années les plus chaudes sont toutes enregistrées après 2010 et que les simulations climatiques nous montrent une tendance à un fort réchauffement, à une augmentation des pluies l'hiver, et une raréfaction des pluies l'été.

Dans ce cadre, l'organisation de la gestion quantitative de la ressource en eau à l'échelle du territoire, prérogative de la commission locale de l'eau (CLE), revêt une importance majeure. La mise en place d'une gestion équilibrée de la ressource, par anticipation, est l'un des objectifs centraux de l'étude Hydrologie Milieux Usages Climat et il est de la responsabilité de la CLE de définir un partage de la ressource en eau entre les usages cohérent avec les capacités réelles des milieux aquatiques. De manière complémentaire, il est aussi nécessaire de mettre en place toutes les solutions d'adaptation pertinentes pour faire face à ces changements. C'est dans cet esprit que le guide d'adaptation au changement climatique, élaboré par l'EPTB Vienne et détaillé dans la présente lettre, a été diffusé aux acteurs du territoire souhaitant passer à l'action.

Ce contexte justifie pleinement la nécessité de réviser le SAGE pour le mettre à jour et pour aboutir à un document ambitieux et à la mesure des changements rapides que connaît le territoire.

Le Président de la CLE du SAGE Vienne

Benoît SAVY

## Lettre d'info n°21 du SAGE Vienne JUIN 2024

p1 : Édito

p2-3 : Seconde révision du SAGE Vienne

p4 : Contrats territoriaux Milieux Aquatiques

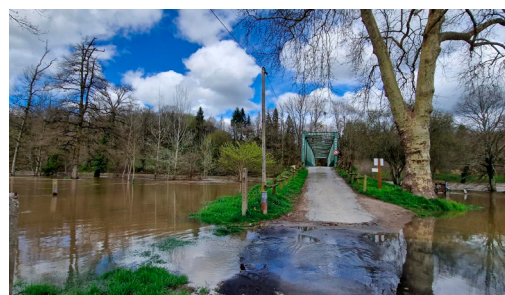
p4 : Guide d'adaptation au changement  
climatique

p5 : Inondations : crues de mars et  
ruissellement

p6 : Brèves



*Guide d'adaptation au changement climatique conçu par l'EPTB Vienne, destiné aux communes et intercommunalités du bassin de la Vienne.*



*L'île de Chaillac-sur-Vienne durant les inondations de fin mars 2024.*

Source : SABV

# SECONDE RÉVISION DU SAGE VIENNE

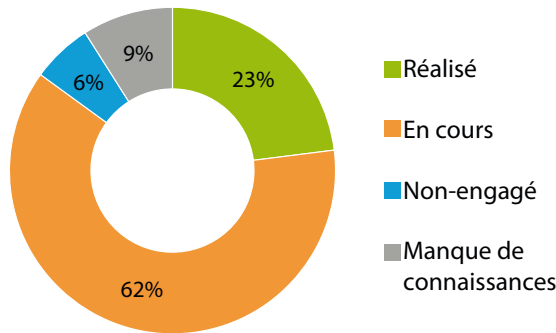
La révision du SAGE a été initiée par la CLE en janvier 2022. Trois ateliers se sont tenus en 2022 et 2023 pour traiter des thématiques insuffisamment abordées dans le SAGE précédent : eau et forêt ; eau et santé ; et eau et climat.

En parallèle de ces réunions, le bilan de la mise en œuvre des 82 dispositions et 13 règles du SAGE a été effectué et validé lors de la CLE du 12 mars 2024.

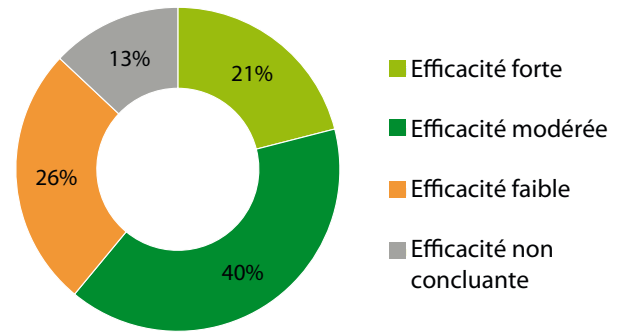
## Bilan de la mise en œuvre des 82 dispositions

La mise en œuvre des dispositions a été évaluée selon deux critères :

État d'avancement des dispositions du SAGE Vienne



Efficacité de la mise en œuvre des dispositions



Le manque de connaissance sur la mise en œuvre de certaines dispositions et les difficultés d'application expliquent l'hétérogénéité de l'efficacité de la mise en œuvre du SAGE Vienne.

## Conclusion

Le bilan montre qu'une réorganisation des thématiques et des dispositions sera à prévoir : des dispositions seront supprimées ( $\pm 20$ ), d'autres maintenues en l'état ( $\pm 20$ ), d'autres évolueront ( $\pm 40$ ) et des nouvelles seront créées. Ces éléments seront affinés au regard de l'état des lieux actualisé, des connaissances acquises et des enjeux du territoire.

## Des exemples probants de réalisation :

### Disposition 24 : Ajouter une station hydrométrique sur la Blourde.

Afin de mieux gérer les périodes d'étiage, notamment sur les affluents sensibles, plusieurs stations ont été installées sur le territoire à partir de 2022 dans le cadre de l'étude HMUC : Blourde, Petite Blourde, Graine, Ruisseau du Palais et Dive.

### Disposition 33 : Mettre en œuvre des démarches à « économies d'eau » dans les bâtiments et espaces publics.

En complément du guide sur les économies d'eau réalisé en 2009, un diagnostic des consommations en eau dans les bâtiments publics a été proposé aux communes et EPCI du territoire. Suite au diagnostic, un plan d'actions et un plan de communication ont été établis. 10 EPCI ou communes ont bénéficié de la démarche.

### Disposition 65 : Intégrer dans les documents d'urbanisme les zones humides à protéger prioritairement.

Dans le cadre de renouvellement de documents d'urbanisme (SCOT, PLUi), de nombreuses communes et EPCI ont intégré la localisation des Zones à Dominance Humide afin de prendre les dispositions nécessaires pour leur protection : 4 SCOT, 4 EPCI et 80 communes.

RÉVISION



## Bilan des règles

Le bilan de la mise en œuvre des 13 règles du SAGE Vienne a été réalisé en partenariat entre les services de l'État et l'EPTB Vienne, structure porteuse du SAGE.

Depuis 2013, la CLE a émis **283 avis** sur des dossiers d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation environnementale. Le bilan montre une hétérogénéité de l'application des règles. Plusieurs difficultés ont été soulevées par les services de l'État : manque de moyens, manque de détails dans la rédaction de la règle, complexité à identifier une mesure compensatoire, etc.

Il ressort également que les contrats territoriaux sont des outils pertinents pour faciliter la mise en œuvre et le contrôle des dispositions et règles.

### Des exemples probants de réalisation :

#### Règle 8 : Encadrement de la création des ouvrages hydrauliques.

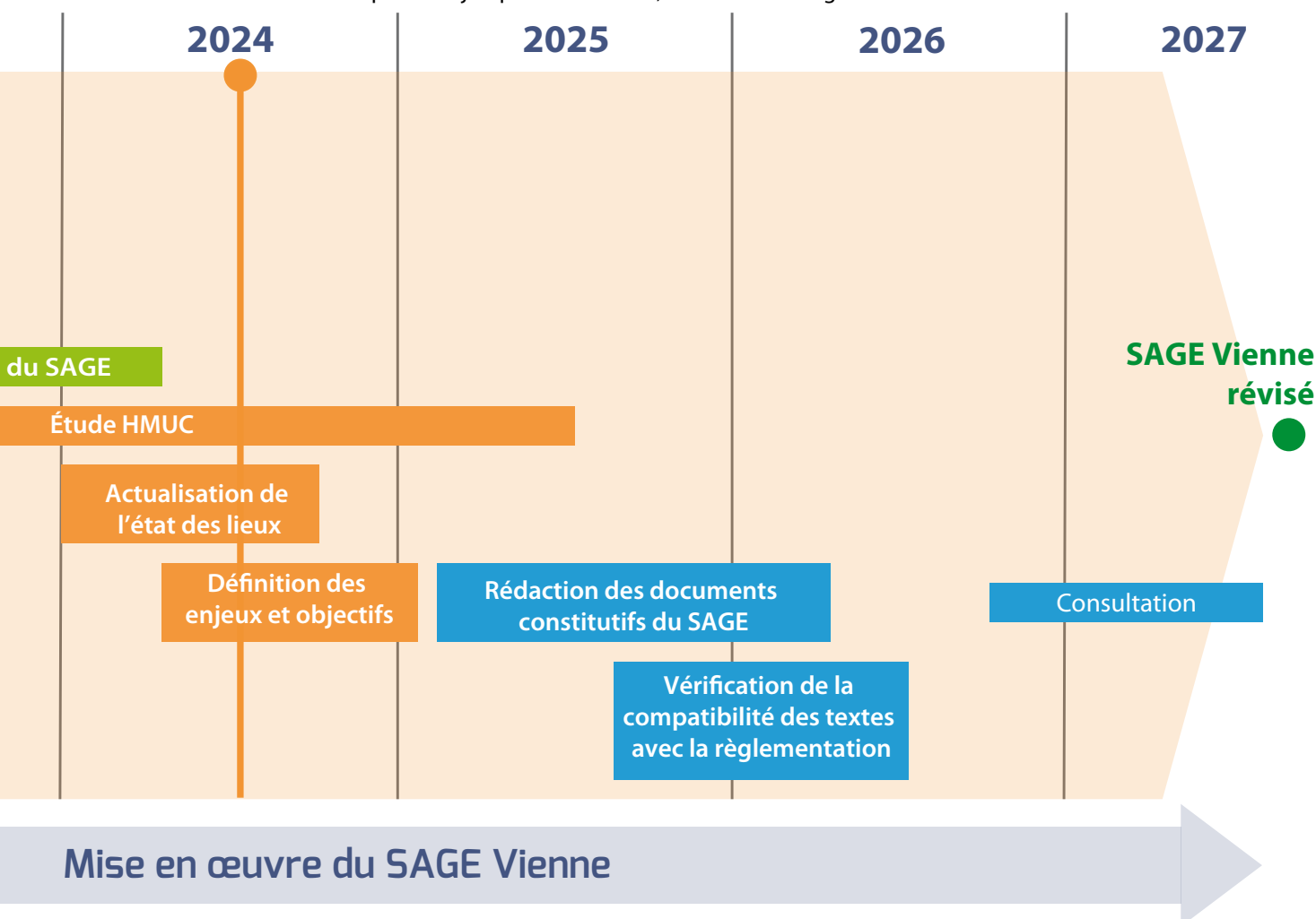
Bien que difficile à mettre en application (projets coûteux, long à mettre en œuvre, difficulté à trouver une mesure compensatoire, loi « climat et résilience » de 2021, etc.), des cas concrets d'application de cette règle ont été réalisés sur le territoire. À titre d'exemple, en Charente en 2019, en compensation de la réhausse et mise aux normes du seuil de la Roche, le propriétaire a procédé à l'effacement des seuils d'Assit et de Lamirande. Ces opérations ont été valorisées par une vidéo : <https://eptb-vienne.fr/gestion-des-milieus-aquatiques>.

#### Règle 13 : Gestion des plans d'eau.

Plus de 70 avis de la CLE du SAGE Vienne concernent l'aménagement et la gestion des plans d'eau, soit 27% des avis émis. La clarification des équipements listés permettent de limiter la dégradation des cours d'eau imputables aux étangs : réchauffement des eaux, rupture de la continuité écologique, introduction d'espèces indésirables...

## Les étapes clés de la révision du SAGE Vienne

La révision du SAGE Vienne se poursuit jusqu'à début 2027, selon le chronogramme suivant :



# CONTRATS TERRITORIAUX MILIEUX AQUATIQUES

## Signature du contrat *Sources en action* :

Constituant une démarche innovante et d'envergure depuis son démarrage en 2011, le programme *Sources en action* a été renouvelé en 2017 pour 5 années supplémentaires. Ce second contrat s'est terminé en décembre 2021. Dans un objectif de maintien de la dynamique engagée et en réponse aux variations climatiques projetées, un troisième contrat a reçu un soutien unanime des acteurs impliqués dans la démarche.



Le 24 janvier 2024, le troisième programme *Sources en action* (2024-2026) a été signé par les coordonnateurs, l'ensemble des maîtres d'ouvrage et les partenaires financiers.

### Quelques chiffres clés

- Budget prévisionnel : 6 millions d'euros
- 20 maîtres d'ouvrage avec environ 10 ETP/an
- 5 financeurs

## Nouveautés 2024-2026 :

### 3 sous-thématiques cœur de cible

Afin de lever les principales pressions observées, ce nouveau contrat renforce l'ambition et la mise en œuvre d'opérations relatives aux sous-thématiques « cœur de cible » :

- L'adaptation au changement climatique, afin de développer des milieux aquatiques plus résilients face au changement climatique ;
- La restauration de la continuité écologique ;
- La ressource en eau et la sylviculture.

### Suivis scientifiques

Le contrat s'est doté de suivis scientifiques dès sa 1ère édition. Dans ce nouveau programme, deux types de suivis seront réalisés :

- Maintien de sites de suivis historiques pour poursuivre l'acquisition de chroniques de données ;
- Mise en œuvre de suivis spécifiques à des opérations. Ces derniers sont nouveaux et permettront d'une part, de préconiser les aménagements et, d'autre part de mettre en évidence l'effet des actions.

### 2 nouveaux maîtres d'ouvrage

- Bio Nouvelle Aquitaine
- Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)

## Renouvellement des contrats territoriaux Goire-Issoire amont et Vienne aval 2

Après 3 années de mise en œuvre (2021-2023), les contrats territoriaux Goire-Issoire amont, porté par le SIGIV (Syndicat mixte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine), et Vienne aval 2, porté par le SMVA (Syndicat Mixte Vienne et Affluents), ont été renouvelés pour 3 nouvelles années. Les maîtres d'ouvrage poursuivent les opérations (travaux et animation) visant à restaurer et maintenir le bon état écologique des milieux aquatiques.

## GUIDE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Destiné aux communes et intercommunalités du bassin de la Vienne, le guide d'adaptation au changement climatique a été conçu par l'EPTB Vienne avec le concours de la communauté de communes Charente Limousine pour présenter les principaux leviers d'action pour adapter et préparer les territoires à gérer les crises climatiques qui se profilent.

La première partie du guide est consacrée à une synthèse des résultats de l'étude prospective sur le changement climatique et les effets sur la ressource en eau du bassin de la Vienne, réalisée dans le cadre du projet LIFE Eau et Climat.

La seconde partie est plus spécifiquement consacrée aux fiches actions. Ces 11 fiches thématiques se présentent sur un même format décrivant l'action, les conditions de mise en œuvre et mettant en exergue des exemples de réalisation.

En complément des fiches, une grille d'aide à la décision a été élaborée pour évaluer la pertinence des décisions ou délibérations prises par les collectivités locales dans leur gestion courante en tenant compte de leur impact sur les ressources en eau. Cet outil vise à orienter les choix vers des pratiques adaptées au changement climatique.



Par ailleurs, le guide a été présenté lors du séminaire n°3 sur le changement climatique organisé le 27 mai 2024 et sera diffusé à toutes les communes (826) et intercommunalités (52) du bassin de la Vienne ainsi qu'à d'autres strates de collectivités, aux services de l'État et aux associations.

Suite à cette diffusion et en prolongement de ces initiatives, un nouveau service sera proposé en septembre aux communes et intercommunalités. Ce service consistera à les accompagner dans la mise en place d'une gestion économe de l'eau et à planifier l'aménagement du territoire en prenant en compte les défis liés aux sécheresses ou aux inondations.

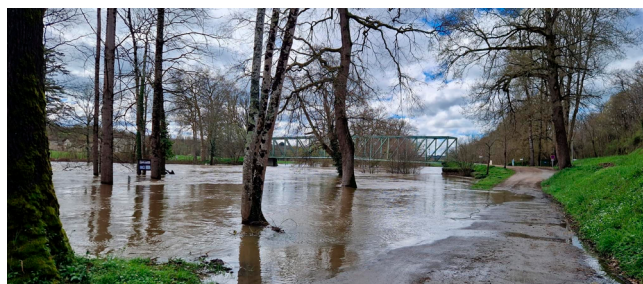


# INONDATIONS SUR LE BASSIN DE LA VIENNE

## Crués : retour sur les inondations de mars 2024

À la fin du mois de mars, les inondations ont significativement impacté le bassin de la Vienne. Les fortes pluies qui ont eu lieu pendant le week-end de Pâques ont généré des crués parfois proches des crués historiques.

Ces inondations de mars 2024 surviennent après des mois de précipitations soutenues qui ont saturé les sols et provoqué des débordements importants.



*L'île de Chaillac-sur-Vienne durant les inondations de fin mars 2024. Source : SABV*

Localisation	Crués fin mars 2024	Crués historiques
Vienne à Limoges (Pont Neuf)	1,47m le 30/03/2024 à 9h15	3,1m le 04/10/1960 - crue centennale
La Vienne à Aix sur Vienne	1,38m le 30/03/2024 à 9h20	3,03m le 22/09/1993 4m le 04/10/1960 - crue centennale jusqu'en amont de la confluence avec la Briance
Vienne à Confolens	3,63m le 30/03/2024	5,23m le 08/12/1944 - crue centennale
Vienne à Châtellerault	5,32m le 31/03/2024 à 12h	6,35m en mars 1913 - crue centennale 6,09m en janvier 1994 - crue de retour 20 ans
Vienne à Nouâtre	9,06m le 31/03/2024 à 18h	10,51m en 1792 - crue de retour 500 ans 9,23m en mars 1923 9,18m en mars 1913
Clain à Poitiers	2,64m le 01/04/2024 à 14h	5,52m en décembre 1982 - crue centennale
Gartempe à Montmorillon	4,62m le 30/03/2024 à 13h	4,95m en janvier 1982 - crue de retour 45 ans
Creuse à Leugny	7,67m le 31/03/2024 à 12h30	6,99m le 06/03/2006

*Localisation des crués de fin mars 2023 et des hauteurs d'eau, en comparaison avec les crués historiques.*

Les désordres générés par ces inondations ont probablement été atténués par la présence d'importantes zones d'expansion de crue qui ont contribué à écrêter l'onde de crue. Les actions mises en œuvre dans le cadre du PAPI (Plan d'Aménagement et de Prévention des Inondations) Vienne aval ont également contribué à une meilleure gestion de l'évènement.

Certains ouvrages comme les ouvrages du Talbat permettent également d'écrêter les crués. Il s'agit notamment du bassin de Terrier Mouton, ainsi que de la construction de la Roche qui constituent deux aménagements hydrauliques utiles à la prévention des inondations, du fait du volume stockable en crue supérieur à 50 000 m<sup>3</sup>.

## Ruissellement

### Travaux visant à réduire le ruissellement sur les communes de Chauvigny et de Bonnes

L'identification de problèmes de ruissellement et d'érosion à Bonnes et Chauvigny, notamment aux Barbalières et au camping municipal, ont conduit l'EPTB Vienne, avec le soutien des communes, à retenir, dans le cadre du PAPI Vienne Clain, ces deux bassins comme bassins tests pour des travaux d'aménagements afin de réduire les ruissellements.

Les solutions privilégiées sont l'installation d'aménagements d'hydraulique douce à la fois pour favoriser l'infiltration de l'eau le plus en amont possible, réduire les ruissellements, mais également diminuer l'érosion des sols et la diffusion des polluants qui contaminent les milieux aquatiques et la ressource en eau.



*Fascine vivante entre une parcelle en culture et un bassin d'orage. Source : SMBVCS*

Le développement de ces techniques sur l'ensemble d'un bassin versant permet une gestion intégrée des ruissellements tout en apportant de nombreux services écosystémiques bénéfiques à la biodiversité. Ces projets s'inscrivent dans la trame verte et bleue.

À l'issue d'une phase de concertation avec les propriétaires et les exploitants, des rencontres sur le terrain seront organisées en juin, afin d'élaborer des solutions adaptées pour réduire efficacement les ruissellements en limitant les contraintes pour les usagers.

### Stratégie bocagère CC Charente Limousine

Début 2023, la Communauté de Communes Charente Limousine (58 communes) a engagé une « stratégie bocagère » en partenariat avec le CEREMA. L'objectif est d'élaborer une stratégie de préservation et de restauration du maillage bocager. La mission s'articule en 4 volets :

1. Caractérisation globale du territoire (sur la base des études, documents réalisés), état des lieux et dynamique bocagère ;
2. Mise en perspectives des enjeux et association des parties prenantes ;
3. Stratégie territoriale, identification des besoins de restauration et de préservation du bocage ;
4. Détermination des priorités d'intervention

Le diagnostic a été présenté aux membres du comité de pilotage (COFIL) le 10 juin 2024. Des ateliers seront organisés avant la fin de l'année 2024 afin de déterminer collectivement les atouts, faiblesses, opportunités et menaces sur le territoire, puis les enjeux qui en découlent.

# LES ACTUALITÉS DU BASSIN...

## L'étude Hydrologie Milieux Usages CLimat sur le bassin

L'étude HMUC concernant les SAGE Vienne et Vienne Tourangelle, engagée en octobre 2022 par l'EPTB Vienne vise à améliorer la compréhension et la gestion de la ressource en eau, en tenant compte des évolutions climatiques. Le territoire, est subdivisé en 31 unités de gestion et les premiers résultats issus d'une collecte exhaustive de données et de discussions approfondies, ont permis d'établir des bilans sur l'hydrologie, les milieux, les usages et le climat.

Ces premiers enseignements révèlent des écarts significatifs entre les régimes hydrologiques influencés et non influencés, qui ont tendance à s'amplifier avec le changement climatique. Quant aux prélèvements en lien avec les usages, ils montrent une plus grande incidence de la surévaporation des plans d'eau en amont du territoire, tandis que sur la partie aval du territoire l'irrigation représente la principale source de consommation d'eau.

La phase 1 de l'étude a été finalisée en juin 2024. L'objectif ultérieur consistera à déterminer les valeurs seuils de gestion de crise ainsi que les volumes prélevables en périodes de basses et hautes eaux, contribuant ainsi à une gestion par anticipation des ressources en eau du SAGE Vienne.

## Le projet NATALIE et les SFN

Le projet européen NATALIE, mené de 2023 à 2028, rassemble l'EPTB Vienne, le PNR Millevalches en Limousin et le SABV dans une initiative visant à

promouvoir les Solutions Fondées sur la Nature (SFN) dans le bassin de la Vienne.



Ils participent au côté de 39 organismes représentant 13 pays européens à ce projet piloté par l'Office International de l'Eau (OIEau) dans le but de contribuer à répondre aux défis environnementaux et sociaux posés par le changement climatique par le biais de ces SFN.

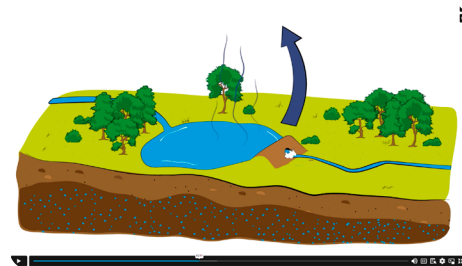
Dans le cadre de ce projet, diverses actions de SFN ont été entreprises par l'EPTB Vienne, le SABV et le PNR de Millevalches en Limousin, parmi lesquelles :

- Restauration d'une tourbière dégradée au Mont à Eymoutiers
- L'effacement de 4 plans d'eau en barrage et des travaux de suivis

## Réalisation et publication d'une vidéo didactique sur l'impact quantitatif des plans d'eau

L'EPTB Vienne a réalisé une vidéo consacrée l'impact quantitatif des plans d'eau. Cette vidéo à vocation pédagogique explique le phénomène biophysique d'évaporation accentué par les plans d'eau qui interceptent les écoulements et génèrent des pertes d'eau particulièrement élevées sur le territoire lors des périodes estivales.

La vidéo présente également des solutions concrètes pour atténuer l'impact des plans d'eau, notamment



Extrait de la vidéo sur la surévaporation des plans d'eau

avec la solution de la suppression de plans d'eau et le rappel du dispositif d'accompagnement et de prime à l'attention des propriétaires volontaires proposés par l'EPTB Vienne.

## Groupe de travail : Servières-Chammet/Bussy

La retenue de Servières et le barrage de Bussy sont des verrous identifiés pour la continuité écologique de la Vienne et auraient dû être mis en conformité, selon l'article L214-17 du Code de l'Environnement, au plus tard en 2017 (un report à 2022 avait été entériné par l'État).

Dans le cadre de la révision du SAGE Vienne, la CLE a acté un besoin d'approfondir le devenir de ces ouvrages. Cette initiative se traduit notamment par la mise en place d'un groupe de travail pour les sujets relatifs à Bussy-Servières/Chammet. Ce groupe de travail sera adossé à la CLE, qui pourra ainsi régulièrement être informée de l'avancement des projets. Ce travail est réalisé en partenariat avec la DREAL Nouvelle-Aquitaine et EDF qui ont souligné l'intérêt de ce type de démarche, déjà mise en place sous une forme similaire sur le bassin de la Dordogne.

## La lettre du SAGE Vienne

**EPTB Vienne**  
Établissement Public  
Territorial de Bassin

20, rue Atlantis  
Parc ESTER Technopole  
87068 Limoges Cedex  
Tel : 05 55 06 39 42  
contact@eptb-vienne.fr  
www.eptb-vienne.fr

Directeur de la publication :  
Benoît SAVY, Président de la CLE  
du SAGE Vienne

Rédaction : EPTB Vienne  
Illustrations : EPTB Vienne, sauf  
mention particulière

Impression : Graphicolor  
1000 exemplaires sur papier  
recyclé

Avec la participation financière de



Le projet LIFE Eau&Climat (LIFE 19 GIC/FR/001259)  
a reçu un financement du programme LIFE de l'Union européenne.



Fonds de  
Prévention des  
Risques Naturels  
Majeurs (FPRNM)  
ou fonds Barnier